COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASFA DU 11 DECEMBRE 2022

À la suite du décès de Bernard une AG extraordinaire s'est tenue ce dimanche 11 décembre à 14h au domicile de Bernadette et Rémy Schelle 103 rue du Vercors 83130 La Garde.

14h au domicile de Bernadette et Rémy Schelle 103 rue du Vercors 83130 La Garde.	
Membres présents :	

Huguette Rémy

Françoise BOISSELIER

Bernadette CHENIVESSE

Bruno BEAUFILS

David ALBAMONTE

Kowoui Deen AGASSOUNON dit Simplice,

Rémy SCHELLE.

Membres présents par visioconférence :

Janick LECLAIR,

Yves GILLES

Ahmed Issa SOUNTOURA

Dieudonné da-MATHA

Danielle AUSCALIER a donné une procuration à Kowoui Deen AGASSOUNON.

Nous avons tous rendu hommage à Bernard pour tout le travail qu'il a accompli au service de nombreux jeunes africains subsahariens. L'ASFA, son association, ce sont des parrainages d'élèves avec les réussites qu'on connait, c'est le suivi d'une école élémentaire de 6 salles de classes construite à Ouagadougou par Burkin'ami (association créée au lycée du Coudon par Bernard où il professait, association aujourd'hui dissoute), c'est la création d'une caisse santé avec l'aide de Yves Gille pour vacciner, soigner ces jeunes africains parrainés, c'est l'aide et le soutien apportés à l'école de sourds de Vedoko au Benin en lien avec Janick Leclair. C'est aussi une multitude d'actions ponctuelles, d'aides variées toujours au service des autres dans le besoin.

1. Rapport moral de Simplice, président par intérim

Merci à Simplice de son investissement important pour continuer cette œuvre de notre feu ami Bernard. Conscients du travail de Bernard, nous avons évoqué tous les points de l'ordre du jour établi par Simplice et essayé de comprendre, d'apporter des idées et des réponses aux problèmes soulevés.

Situation actuelle:

- L'ASFA se trouve sans secrétaire, ni trésorier depuis 2021, mais Bernard et Simplice ont continué le travail avec les diverses activités de l'association :
- Parrainages: 56 bourses distribuées chaque mois (27 au Burkina, 19 au Benin, 10 au Togo); cela suppose un responsable représentant ASFA et un distributeur par pays qui réceptionne l'argent, suit les filleuls, présente de nouveaux dossiers aux responsables de l'ASFA pour d'éventuels filleuls parrainables et des redistributeurs des bourses. Chaque responsable reçoit 5 euros par mois et chaque redistributeur 7 euros par mois.
 - Il y a **66 parrains et marraines** qui donnent actuellement 15 euros par mois ; certains (6) ne sont que donateurs, ce qui permet d'assurer le coût financier des parrainages mais aussi d'alimenter en partie la caisse santé.
- Caisse santé: gérée par Yves Gille; ses besoins sont très fluctuants: en 2017 les dépenses ont été de 218 euros, 867 euros en 2018 et 388 euros en 2019; elle vise à apporter un minimum de soins aux filleuls, à les vacciner, mais aussi intervenir dans des cas dramatiques en finançant des opérations quelquefois coûteuses et inabordables pour ces jeunes ou leurs familles. Elle est alimentée en partie par les parrains donateurs et par des dons exceptionnels.
- Ecole de Balkouy (Ouagadougou): l'ASFA participe à l'entretien des bâtiments: toiture, peintures... Actuellement des travaux de construction d'une clôture sont bien avancés; des devis pour l'édification d'une maisonnette de gardien ont été demandés. Des cours de soutien aux élèves en classe de CEP sont payés chaque mois. Chaque année un dictionnaire est offert à chaque élève ayant réussi le CEP.
 - Le financement est assuré par des dons de 5 euros mensuels versés par des parrains ou autres donateurs.
- L'école de sourds de Vèdoko au Benin: Bernard était malentendant; sensible au problème de la surdité, il a proposé de l'aide à Janick Leclair. Responsable de l'ASFA auprès de cette école, elle a évoqué le lieu très défavorisé de situation géographique de l'école, les besoins importants tant matériels (murs en mauvais état, absence de toilettes, de clôture...), que pédagogiques. Voir sa lettre du 2 mars 2022 sur l'école qui est à disposition de tous sur le site de l'ASFA (https://www.asfa-parrainage.org) animé par Yves Gille. Elle va refaire le point très prochainement.

Le financement se fait grâce à des dons de 10 euros en direction de l'école.

- Les dons: l'ASFA se charge de faire parvenir aux filleuls des dons de parrains pour aider à l'achat de fournitures, récompenser le travail, ... Pour les dons, l'ASFA prélève 10% de la valeur des dons, pour les frais de transferts et de distribution.
- Les cotisations des membres de l'ASFA: chaque membre doit une cotisation annuelle de 10 euros payable en janvier. Ces cotisations permettent également de couvrir en partie les frais de fonctionnement de l'ASFA. On constate que beaucoup d'adhérents oublient de les régler.

Projets:

- **Parrainages par d'anciens boursiers :** Ahmed Issa SOUNTOURA réfléchit à la mise en place de parrainages locaux par d'anciens boursiers qui aujourd'hui ont un travail rémunéré dans leur pays (Burkina Faso).
- Recrutement de nouveaux parrains et marraines par l'intermédiaire des réseaux sociaux : Simplice propose de présenter les activités de l'ASFA sur les réseaux sociaux pour recruter des donateurs et des parrains
- Bruno Beaufils a le projet de réaliser un documentaire sur le travail de l'ASFA au Benin et de le projeter afin de sensibiliser diverses assemblées
- Proposition de Jannick Leclair : Créer au niveau du site une liste d'adresses mail des membres qui désirent échanger directement entre eux au sujet des différentes activités de l'association ; envoyez vos adresses à Simplice qui les transmettra à Yves GILLES

2. Le rapport financier

Simplice a rappelé que l'ASFA se trouvait sans trésorier depuis la démission de Christian METAIS. Un comptable financier béninois, Dieudonné da-Matha, est en train de reprendre les comptes de 2020 et 2021 et les transmettra à Simplice ce qui permettra de clarifier la situation financière de l'association et de faire un bilan financier qui sera présenté sous peu. Ce comptable continuera la comptabilité de l'association pour 20 euros par mois.

3. Election d'un nouveau bureau de l'ASFA

- **Président**: Kowoui Deen AGASSOUNON dit Simplice est élu à l'unanimité des membres présents et en visioconférence
- **Vice-président** : Bruno BEAUFILS est élu à l'unanimité des membres présents et en visioconférence

- **Trésorier** : Yves GILLE est élu à l'unanimité des membres présents et en visioconférence ; il recevra les informations financières de Dieudonné
- Secrétaire général : Rémy SCHELLE est élu à l'unanimité des membres présents et en visioconférence

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la composition du Conseil d'Administration

Président : Kowoui Deen AGASSOUNON dit Simplice

Vice-président : Bruno BEAUFILS

Trésorier : Yves GILLE

Secrétaire général : Rémy SCHELLE Comptable : Dieudonné da-MATHA

Les différents responsables

Responsable du suivi des études au Burkina Faso : Aurélia STEINBACH

Responsable du suivi des études et école des sourds au Bénin : Jannick LECLAIR

Responsable des mémoires et thèse : Alain DOMON

Responsable de la Caisse Santé : Yves GILLE

Responsable sur place du Burkina Faso: Ahmed Issa SOUNTOURA

Responsable sur place du Bénin : Cosme KAKPO

Responsable sur place du Togo: Justin AFFASSINOU

Responsable de la SAA Ecole de Balkouy en France : Jérémy AUFFRET

Responsable de la SAA Ecole de Balkouy au Burkina Faso: Oumarou MOGMENGA

Responsable de la SAA Madagascar : Joël OLIVE

Responsable du dossier UNESCO : Danièle AUSCALER

Membres au titre de membres fondateurs :

Hervé RUFFE

José ARTERO

Christian LE LOUER

Jean Antoine VERAN

4. Modification des statuts de l'ASFA.

Le bureau refuse de modifier l'article 2 des statuts de l'ASFA qui stipule que « les activités de l'association ont pour but de développer l'accès à l'éducation d'élèves et étudiants, particulièrement <u>dans les pays à faibles revenus</u> »

Donc l'association n'a pas vocation à aider de jeunes français

5. Problèmes de gestion de l'argent au niveau de l'ASFA

- **Bourses coupées**: un boursier doit donner des nouvelles à l'association et à son parrain régulièrement notamment ses résultats; sans nouvelle sur une période de 6 mois, l'ASFA aidée par les indications des webmasters (responsables locaux), peut suspendre la bourse; si le boursier se justifie au bout d'un certain temps, la bourse est reversée mais sans paiement rétroactif de la période de suspension de la bourse
- Octroyer spécifiquement l'argent alloué par chaque « caisse » ou en faire bénéficier le fonctionnement général de l'ASFA ?

Les dons pour les différentes activités (parrainages, caisse de santé, écoles de Balkouy ou de Vedoko) doivent, dans la mesure du possible, être reversés à ces activités. Néanmoins l'ASFA a des besoins financiers pour le fonctionnement général (transferts d'argent, rémunérations diverses des intermédiaires), donc il faut une caisse commune alimentée actuellement par des versements de donateurs non-parrains, par les cotisations de 10 euros versée par chaque membre et un prélèvement de 10% des dons exceptionnels envoyés par certains membres. Cette caisse commune est souvent déficitaire notamment si un donateur arrête brutalement ses versements, ou si la caisse santé se trouve en difficulté à cause de problème grave (cette caisse de santé dépend beaucoup de la caisse générale)

- Augmenter la bourse des étudiants et les cotisations :

Pour résoudre ce problème de fonctionnement général l'AG propose aux membres qui le peuvent :

D'augmenter la cotisation annuelle de 10 à 15 euros

D'augmenter le montant de chaque parrainage de jeunes de 15 à 20 euros ; le filleul continuant à recevoir 15 euros et 5 euros rejoindrait la caisse commune

6. Projets de Bernard : déclaration de l'ASFA auprès de l'Unesco et projets au niveau de Madagascar et Côte d'Ivoire : les membres présents pensent qu'il est nécessaire de consolider cette transition après le départ de Bernard et suspendent ces projets.

Les divers sujets ayant été évoqués, Simplice remercie tous les participants et la séance est levée à 16h30.

Compte-rendu fait par Rémy Schelle (secrétaire de séance) approuvé par Simplice K. Deen AGASSOUNON (président)

La garde, le 12 décembre 2022

K. Deen AGASSOUNON Simplice

Rémy SCHELLE

Président Secrétaire Général